

ABONNEMENT.
SAUMUR :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

ON S'ABONNE :
 A SAUMUR.
 Chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 33 ;
 A. EWIG,
 Rue Talbott, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames 30
 Faits divers 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sans restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 Chez M. BAYAS-LAFFITE et Co,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
8 Mars 1878.

DES INTÉRÊTS A PROTÉGER.

La Chambre des députés a dû commen-
cier hier jeudi la discussion du projet de loi
relatif au rachat par l'Etat des dix lignes
secondaires de chemins de fer :

- Des Charentes,
- De la Vendée,
- De Bressuire à Poitiers,
- De Saint-Nazaire au Croisic,
- D'Orléans à Châlons,
- D'Orléans à Rouen,
- De Clermont à Tulle,
- De Poitiers à Saumur,
- De Maine-et-Loire et Nantes,
- Des chemins de fer Nantais.

Nous avons expliqué dans un article spé-
cial le mécanisme de la combinaison pro-
jetée. On sait aussi que le prix fixé pour le
rachat de ces diverses lignes a été réglé par
des conventions provisoires et des senten-
ces arbitrales.

Le projet de loi qui est soumis à la Cham-
bre a pour but d'approuver les conventions
passées et d'autoriser le gouvernement à
assurer l'exploitation provisoire des lignes
rachetées. Les Chambres auront ensuite à
créer par une loi de finances les ressources
nécessaires au paiement en capital et en in-
térêt des sommes fixées par les sentences
arbitrales et aux dépenses des travaux res-
tant à exécuter.

C'est sur ce côté financier de la question
qu'il nous paraît essentiel d'appeler l'atten-
tion de la Chambre des députés et du Sénat.

Si l'on examine les chiffres proposés, on
peut considérer que les obligataires seront
couverts par le prix des rachats. Mais il
n'en sera pas ainsi du capital actions qui
paraît destiné à subir un véritable désastre.

En effet, pour le chemin de fer de la Ven-
dée et pour celui d'Orléans à Rouen, les ac-
tionnaires verront leur capital presque en-

tièrement absorbé. Pour celui des Charen-
tes, ils paraissent condamnés par le projet
de loi à perdre les quatre cinquièmes de
leur argent.

On pourrait facilement indiquer un résul-
tat analogue pour chaque ligne.

Or, c'est là, quoi qu'on puisse en dire, un
fait trop grave pour qu'il n'éveille pas la
solicitude des deux Assemblées.

On dira sans doute que les actionnaires
ne doivent pas ignorer la destinée plus ou
moins incertaine qui leur est particulière ;
on objectera qu'en plaçant leurs fonds en
actions, ils ont volontairement couru la
chance de ces éventualités. C'est là, il est
vrai, une manière stricte et rigoureuse de
traiter le point de droit. Mais est-ce bien
juste ? est-ce bien moral ?

En réalité, il s'agit d'entreprises françai-
ses, de capitaux français, et le Parlement ne
saurait consentir à les sacrifier sans nul
souci de la protection qu'il leur doit.

Le public s'est détourné des emprunts
étrangers dont la fortune parfois trop aven-
tureuse lui commandait la prudence ; il a
eu confiance dans les entreprises de notre
pays ; il a pensé avec raison que tous ces
chemins sont liés à la prospérité générale de
la nation et leurs fondateurs ne peuvent être
ni sacrifiés, ni abandonnés.

Est-il possible d'admettre aujourd'hui que
tous ces actionnaires, que tous ceux qui ont
formé à l'aide de leur épargne le capital pri-
mitif de ces dix lignes de chemins de fer se
verront aussi éprouvés, aussi déçus, que
s'ils avaient souscrit à des emprunts péru-
viens ?

Quand un pays est aussi riche que le nô-
tre, quand son crédit est aussi élevé et aussi
solide, il nous paraît difficile de croire que
des fonds français consacrés à des entrepri-
ses françaises d'utilité publique soient desti-
nés à subir cette infortune.

La Chambre des députés et le Sénat com-
prendront, nous n'en doutons pas, que cette
question s'impose à leur sollicitude et qu'il
leur appartient d'amoindrir autant que pos-
sible les sacrifices imposés à des intérêts
nombreux. (Patrie.)

Chronique générale.

On lit dans le *Moniteur universel* :

Nos lecteurs étaient depuis longtemps
préparés à voir les constitutionnels repren-
dre, vis-à-vis des autres groupes de la droite,
leur indépendance et leur liberté d'action.
Nous avons noté, à mesure qu'ils se sont
produits, les griefs de nature diverse qui de-
vaient amener tôt ou tard nos amis du Sé-
nat à adopter cette résolution. Nous nous
étions abstenus cependant, par un senti-
ment de réserve que tout le monde appré-
ciera, de donner des renseignements hâtifs
sur ce que l'on pourrait appeler la scission
de l'ancien centre droit, scission qui a eu
pour origine des divergences sérieuses d'o-
pinion, et pour cause déterminante l'échec
de M. le duc Decazes.

Aujourd'hui cette séparation est un fait
accompli et connu du public. Tout le monde
sait que vingt-deux des membres de l'ancien
centre droit, — qui se réunissait habituelle-
ment chez M. de Bondy, — se sont séparés
de leurs collègues et ont renoncé à concourir
dorénavant leur action avec la droite légit-
miste et bonapartiste. C'est là un fait impor-
tant et qui aura pour résultat immédiat de
mettre la majorité du Sénat à la disposition
des constitutionnels.

Il est clair que ce groupe, libre de toute
attache avec la droite et de tout engagement
avec la gauche, pourra désormais, dans
toutes les circonstances graves, déplacer, en
se portant soit à droite, soit à gauche, l'axe
de la majorité dans le Sénat. Il est donc
exact de dire qu'il dispose de cette majorité.

Nous sommes pleinement rassurés sur
l'usage que les constitutionnels feront de la
liberté qu'ils viennent de recouvrer. Nous
sommes convaincus qu'ils se laisseront uni-
quement guider par la raison politique, par
le libéralisme, par l'amour du pays. Nous
leur demandons seulement d'avoir le senti-
ment exact de leur force, de leur importance,

et de bien se rendre compte à eux-mêmes de
ce qu'ils valent et de ce qu'ils peuvent.

Les républicains ne parlent des constitu-
tionnels que pour en rire. Nous sommes per-
dus, disent-ils, les constitutionnels sont avec
nous ! On les traitera à gauche donnant
donnant.

M. de Baudry-d'Asson, d'accord avec M.
le garde des sceaux, demandera quels
moyens le gouvernement entend prendre
pour protéger les catholiques contre les accu-
sations de la presse radicale, qui les repré-
sente comme des fauteurs de guerre étran-
gère.

On lit dans le *Journal officiel* :

« S. A. le prince de Hohenlohe, ambas-
sadeur d'Allemagne à Paris, vient de faire
connaître au ministre des affaires étrangères
que S. M. l'empereur d'Allemagne autorise
les artistes peintres et sculpteurs allemands
à prendre part à l'Exposition universelle de
Paris.

« Le ministre a reçu en même temps une
dépêche de M. le comte de Saint-Vallier an-
nonçant que Sa Majesté impériale a signé
hier les deux décrets qui règlent la participa-
tion de l'Allemagne à l'Exposition des beaux-
arts, l'un instituant la commission mixte
d'examen et de contrôle, et l'autre fixant le
nombre des œuvres qui pourront être en-
voyées.

« Sa Majesté a bien voulu faire part elle-
même de sa décision à l'ambassadeur de
France à Berlin. »

L'ÉLECTION DE M. DE LA ROCHEFOUCAULD.

On lit dans la *Sarthe* :

« Le succès de M. de La Rochefoucauld,
dans la première circonscription de Ma-
mers, est plus complet que nous n'osions
l'espérer, en présence des manœuvres aux-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES

AVENTURES DE MAÎTRE BLOCK

D'après MUSKUS.

(Suite et fin.)

VI.

EXPLICATIONS.

Block avait mené à bonne fin l'entreprise du
Blocksberg.

Il n'avait pas été en droite ligne vers la fosse
mystérieuse, avec la rapidité de la vénérable com-
pagnie des sœurs, lorsque, pendant la nuit de
Sainte-Walpurge, elles voyagent à califourchon
sur les balais. Non, il avait cheminé paisiblement,
faisant maints zigzags, suivant que les auberges
l'attiraient à droite ou à gauche.

Il ne devint plus sobre et plus empressé que
lorsqu'il aperçut les cimes bleues du Hartz.

Alors son esprit commença à se troubler, et il
se dit que le moment était venu de recueillir tout
son sang-froid et de consulter son itinéraire.

Il parvint au pied de la montagne de Saint-
André, au ruisseau Eder, et enfin il se trouva en
face de la fosse.

Il n'y avait plus à reculer.

Il ouvrit les portes grâce à la racine magique,
emplit sa sacoche et ses poches d'autant d'or qu'il
en pouvait porter, et remonta plus rapidement les
soixante-douze marches de pierre du caveau qu'au-
trefois les trois ou quatre échelons du moulin.

Cependant, lorsqu'il revit la lumière, il éprouva
l'émotion d'un naufragé qui, après avoir été long-
temps le jouet des flots, se sent enfin les pieds
solidement appuyés sur le rivage.

Dans son trouble, tandis qu'il puisait à pleines
mains dans le trésor du roi Brucktorix, il avait
laissé tomber la racine magique et l'avait oubliée.

Il ne fallait donc plus songer à une seconde vi-
site ; mais il ne s'en chagrina pas beaucoup. Il
était aussi riche qu'il l'avait désiré.

Une fois remis de son émotion, il se prit à cher-
cher comment il pourrait transporter son trésor
à Rottemberg et en user à son gré sans trop exciter
l'attention et les bavardages.

Il était d'ailleurs d'une grande importance pour
lui que son aimable moitié ne connût point le vieil
héritage de Brucktorix.

Il voulait bien partager avec elle et la laisser
boire avec lui au ruisseau, mais il prétendait rester
maître de la source.

Après bien des plans formés et rejetés, maître
Block se rendit au prochain village, choisit une
brouette chez le charbon, et fit faire au tonnelier
un baril à deux doubles fonds ; puis, ayant acheté
des clous, il en mit une partie en dessus et l'autre
en dessous du baril : le milieu recelait son trésor.

Ensuite il se dirigea vers Rottemberg à petites
journées, visitant d'erechef les cabarets, mais y
faisant meilleure chère que lorsqu'il était venu et
commandant ses repas en vrai connaisseur.

Il était sorti des montagnes et il cheminait sur
la route de la ville d'Eldrich, lorsqu'il fit la ren-
contre d'un jeune homme qui paraissait plongé
dans une tristesse profonde.

Maître Pierre, de bonne humeur, l'approcha et
lui dit :

— Où allez-vous, mon brave ?

L'étranger répondit d'un air découragé :

— Dans le monde ou hors du monde, comme
mes jambes me dirigeront.

— Pourquoi hors du monde ? Qu'est-ce que t'a
fait le monde pour que tu aies envie de le quitter ?

— Il ne m'a pas fait de mal, je ne lui en ai pas
fait non plus ; mais j'ai des raisons pour ne point
m'y plaire.

Maître Pierre, qui aurait voulu voir tous ceux

qu'il rencontrait heureux lorsqu'il l'était lui-même,
entreprit d'égayer son compagnon : il l'invita à
souper avec lui, en s'engageant à payer l'écot.

Il y avait grand festin dans l'auberge où ils en-
trèrent. Un fumet savoureux s'exhalait des four-
neaux.

Maître Pierre conduisit le mélancolique voyageur
sous un berceau, dans le jardin.

Le soleil brillait à travers le feuillage ; un bon
déjeuner fumait sur la table, un vin généreux
écouait dans une cruche au large ventre.

— Allons, jeune homme, dit Pierre, courage ;
chasse loin de toi la tristesse, abandonne ton
cœur à la gaieté. Vois quelle riante journée suc-
cède à la nuit sombre ; c'est ainsi que le bonheur
luit après le chagrin. Aie confiance en moi et dis-
moi un peu quelle est la cause de tes chagrins.

— A quoi servirait de vous faire le récit de mes
infortunes, brave homme ? répondit le jeune voya-
geur. Vous ne pouvez ni me consoler ni m'aider.

— Eh ! qui le sait ? reprit Pierre. Les canti-
ques que l'on chante à l'église ne disent-ils pas que
souvent on trouve la consolation là où l'on espérait
le moins la rencontrer.

Et maître Block pressa avec tant d'amitié le
jeune chevalier à la triste figure, que celui-ci
fini par lui ouvrir son âme.

Il lui raconta qu'il était né en Franconie, qu'il
avait servi, comme arbalétrier, le comte d'Oetting-

quelles se livraient ses adversaires. Les républicains ne sont pas battus, ils sont écrasés.

» Aux élections du 4 octobre, le nombre des votants, sur 16,247 inscrits, était de 13,793. M. de La Rochefoucauld avait obtenu 7,244 voix et ses adversaires réunis 6,552, soit, pour l'honorable député, une majorité de 689 voix seulement.

» Cette fois, les républicains se sont entendus. Après bien des pourparlers et des hésitations, ils ont trouvé un candidat unique, autour duquel ils se sont tous ralliés. Les fonctionnaires, enfin, loin de leur être hostiles, leur étaient sympathiques, et certains maires faisaient ouvertement de la propagande en faveur de M. Lherminier.

» Ils semblaient donc pouvoir compter, sinon sur un succès immédiat, du moins sur un certain avantage qui leur aurait permis de faire invalider de nouveau M. de La Rochefoucauld, au profit de leur candidat.

» Ils avaient compté sans l'indignation profonde causée aux électeurs par l'invalidation odieuse dont M. de La Rochefoucauld avait été victime.

» Le scrutin a donné les résultats suivants :

Inscrits,	15,788
Votants,	12,748
MM. de La Rochefoucauld,	7,308 voix.
Lherminier,	5,347
Voix perdues,	423

» Soit en faveur de M. de La Rochefoucauld une majorité de 4,994 voix sur son adversaire.

» Grâce aux procédés de la majorité républicaine, M. de La Rochefoucauld a donc gagné 4,302 voix sur le scrutin du 4 octobre, alors que les républicains (!) en perdent 4,158.

» M. de La Rochefoucauld peut retourner à la Chambre. Il y rentre par la brèche, ses électeurs ont forcé les portes.

L'Union de la Sarthe s'exprime ainsi :

« M. le duc de La Rochefoucauld peut être fier du succès qu'il vient d'obtenir dans la 4^e circonscription de Mamers. Les électeurs ont compris leur devoir et vengé leur honneur calomnié par la majorité partielle de la Chambre.

» On avait dit que les électeurs, sous la pression du 46 mai, avaient, les uns vendu leur vote, les autres obéi à un sentiment de crainte. Ces calomnies outrageantes sont réfutées d'une manière irréfutable par le vote de dimanche.

» Plusieurs maires, — peu nombreux, il est vrai, — ont parcouru les campagnes, accompagnant dans ses tournées électorales le candidat Trait-d'Union, le recommandant au vote de leurs administrés.

» Les radicaux n'ont horreur de la candidature officielle que quand elle ne se pratique pas à leur profit. Mais leurs démarches, leurs chansons et leurs calomnies n'ont servi qu'à les ridiculiser. Les électeurs de la 2^e circonscription de Mamers ont montré qu'ils avaient élu leur député librement, sans pression, en parfaite indépendance.

» M. de La Rochefoucauld a obtenu 7,308

voix contre 5,347 données à son adversaire M. Lherminier; c'est-à-dire près de 2,000 voix de majorité.

» Tandis que M. de La Rochefoucauld a gagné des voix et a obtenu plus de suffrages au scrutin du 3 mars qu'à celui du 4 octobre, les républicains en ont perdu 373. Où donc était la pression?

» Ceux qui n'oseraient se montrer « fiers » aujourd'hui, ce sont les députés qui, sous l'ordre de M. Gambetta, avaient voté l'invalidation de la première élection de M. de La Rochefoucauld, contre laquelle pas un électeur n'avait pas protesté. M. de La Rochefoucauld et ses électeurs ont pris de cette injustice une éclatante revanche, à laquelle toute la France honnête applaudira avec nous.

Le conseil supérieur des voies de communication se réunit aujourd'hui au ministère des travaux publics, sous la présidence de M. de Freycinet.

Les deux sous-commissions des canaux et des ports doivent présenter à la réunion des propositions d'ensemble sur l'ordre et le degré d'urgence des travaux projetés.

Quant à la sous-commission des chemins de fer, bien qu'elle se soit réunie à plusieurs reprises, sa tâche est loin de se trouver aussi avancée. Toutefois, on espère qu'elle pourra bientôt présenter un travail complet sur l'importante question de la révision des tarifs.

Nous avons signalé l'infiltration croissante, à travers les deux frontières de Belgique et de Suisse, de publications socialistes et communistes, aussi menaçantes que cyniques. Il nous revient aujourd'hui de curieux renseignements sur les procédés dont font usage les auteurs de cette propagande, qui y déploient autant d'ingéniosité et de ruse que d'acharnement.

Les brochures communistes, éditées dans un format lilliputien, ne sont pas seulement expédiées sous enveloppe cachetée, comme lettres, ou roulées dans de faux cigares, etc.; on a imaginé de leur donner pour véhicules et passe-ports les organes les plus conservateurs et les mieux notés de la presse étrangère.

Ainsi, voilà le *Courrier de Genève*, qui est le principal journal catholique de Suisse. Les exportateurs achètent un certain nombre de ses numéros et les expédient en France, aux adresses de leurs propres affidés. Seulement, dans les plis de l'honnête journal, dont le pavillon se trouve ainsi couvrir une détestable marchandise, la brochure incendiaire interdite et dénoncée à la vigilance de la police française est adroitement dissimulée.

On voit d'ici les réclamations du *Courrier de Genève*, qu'un hasard vient d'édifier sur ces agissements. Nous considérons comme un devoir de nous y associer pleinement, car si ces procédés se généralisent, pas une feuille conservatrice ne serait assurée de ne point devenir bientôt une machine à transporter le poison.

gue, et qu'ayant traversé la ville impériale de Rottemberg, il s'était épris tout à coup d'une belle jeune personne, fille d'un ancien restaurateur.

— Oh ! oh ! pensa maître Pierre.

Il avait réussi à lui parler quelquefois, lorsqu'elle portait ses broderies en ville.

Ici maître Block eut peine à retenir une exclamation à l'adresse de sa femme.

— Mais, poursuivit le jeune arbalétrier, la jeune fille, sans lui témoigner aucune aversion, l'avait prié très-sérieusement de ne plus lui adresser la parole et de l'oublier, puisque n'ayant aucun moyen de soutenir un ménage, il ne pouvait demander sa main. Toutes les supplications avaient été impuissantes pour changer sa résolution. — J'ai dû obéir, poursuivit le jeune homme; il me faut renoncer à l'espoir de la revoir jamais. Je me suis éloigné d'elle, de Rottemberg; depuis ce temps, j'erre au hasard, sans projet, sans courage, certain du moins que le chagrin m'aurait bientôt délégué de la vie.

— Ton histoire m'intéresse, dit maître Pierre; mais pourquoi ne m'as-tu point parlé du père de la jeune fille? D'où vient que tu ne l'es pas adressé à lui? Il se serait laissé attendrir et n'aurait pas refusé un gendre comme toi.

— Ah! reprit Fridolin, combien vous êtes dans l'erreur! Le père est un vagabond, un ivrogne, qui a abandonné sa fille et sa femme. Personne ne

sait ce qu'il est devenu. Laisser dans la pauvreté, sans protection, une si charmante jeune fille! Ah! il faut que cet homme n'ait point de cœur! Moi, m'adresser à lui? Je crois que, si je le tenais, je lui arracherais d'un seul coup tous les poils de la barbe.

Le pauvre Block ouvrit d'abord de grandes oreilles et de grands yeux quand il entendit son jeune ami chanter ses louanges sur ce ton.

Cependant, tout bien examiné, il ne se montra point offensé. Ces injures portaient d'une âme honnête.

Il résolut donc de le faire dépositaire de son trésor. Il y trouverait l'avantage de cacher plus aisément son secret à son acariâtre moitié et d'éviter les suppositions malignes de ses concitoyens de Rottemberg.

— Ami, dit-il, ouvre ta main; je me connais en chiromancie; je te dirai ce que ton étoile t'annonce.

— Et que peut-elle m'annoncer, sinon le malheur? répondit le jeune homme.

Le prétendu devin insista galement, examina les lignes de la main avec une grande attention, hocha de temps en temps la tête d'un air émerveillé, et dit :

— Demain, au lever du soleil, pars et retourne à Rottemberg. La belle Lucine te recevra avec joie. Un parent éloigné, que tu ne connais pas, t'a fait

A propos de l'abandon de son traitement de député qu'a fait le prince d'Arenberg, le *Nouvelliste de Rouen* publie la petite facétie suivante :

« M. le prince d'Arenberg, député du Cher, a fait abandon de son traitement de député aux pauvres de sa circonscription. Ce noble exemple de désintéressement ne resterait pas isolé, paraît-il. On parle déjà de la destination affectée par les députés à leur traitement. Celui de M. Jules Simon irait tout droit aux déportés de la Nouvelle-Calédonie, qui furent jadis ses électeurs; M. Jules Favre l'abandonnerait aux victimes de l'armée de l'Est; M. Gambetta ferait passer des secours à l'infortuné Ferrand; M. Challemlacour en distribuerait aux établissements religieux du Rhône, pillés sous son administration; M. Duportal partagerait ses émoluments avec M. Ordinaire, sacrifié comme lui par M. Gambetta; M. Clémenceau ferait une pension à un Versaillais, chargé de veiller sur la tombe des généraux Clément Thomas et Lecomte; M. Floquet achèterait des chapeaux à ses électeurs; M. Victor Hugo enfin se montrerait libéral envers ses éditeurs... Et, pour passer à de moins illustres personnalités, nous verrions MM. Desseaux, Dautremé et sir Richard Waddington, faire à l'œuvre d'achèvement de la ligne d'Orléans à Rouen le généreux abandon de leurs traitements.

» Ce serait trop beau pour être vrai; et telles ne sont pas, en vérité, les mœurs de nos modernes Spartiates. Le conseil municipal de Paris, qui veut absolument être salarié, nous paraît être autrement dans le vrai mouvement démocratique! Aussi ne nous-nous cette dernière information pour sérieuse, et réservons-nous notre incrédulité pour ce bruit qui nous montrait nos législateurs républicains décidés à suivre l'exemple donné par le prince d'Arenberg!

Les guitares espagnoles ont ramené la gaieté dans ce Paris désenchanté, assombri, et qui portait tristement le poids de ses malheurs et de ses fautes; il semble qu'avec la joyeuse caravane des bacheliers de Salamanque nous soit arrivé à travers les Pyrénées un courant d'air chaud et vivifiant, qui a ranimé et ragailardi subitement notre pauvre carnaval mourant de langueur. Entraîné par l'exemple, il s'est mis à trépigner au son des mandolines et des castagnettes, comme aux plus beaux jours de son jeune temps :

Le vent qui vient à travers la montagne
L'a rendu fou!

Ne nous plaignons pas de cet agréable intermède, qui contraste si heureusement avec les sombres préoccupations de notre époque. La politicomane est le fléau de notre temps, c'est elle qui empoisonne toutes nos joies, en se mêlant à tous nos plaisirs, c'est elle qui répand la discorde partout, trouble les amitiés, désunit les familles, et change en grossières altercations les réu-

nions qui se terminaient autrefois par des effusions de joie et de cordialité. Tout ce qui peut nous distraire de la politique et nous faire oublier ce fléau rend donc service à notre société malade, et doit être encouragé. (Assemblée nationale.)

La maison Willis, Percival et C^o, de Londres, qui faisait des affaires considérables avec Nantes, principalement pour les assurances maritimes, vient de suspendre ses paiements.

Le passif est évalué à 650,000 liv. st. (16,412,500 fr.). La maison Willis, Percival et C^o était établie à Londres depuis 150 ans; elle avait donc traversé les crises financières les plus graves.

Cette énorme suspension de paiements aurait été causée par des retraits de fonds considérables provoqués par les craintes politiques qu'inspire la question d'Orient.

Le *Times* déclare que ce désastre est dû à une autre faillite, celle de la maison Gerussi Brothers et C^o, marchands grecs établis à Londres, qui devait à la précédente 250,000 liv. st.

CONGRÈS LITTÉRAIRE INTERNATIONAL.

Le Comité de la *Société des Gens de Lettres* vient de décider qu'un Congrès littéraire aurait lieu, à Paris, pendant l'Exposition universelle. Ce Congrès, auquel sont conviés tous les écrivains étrangers, aura pour objet principal la discussion des questions qui se rattachent au droit de propriété littéraire internationale et la reconnaissance de ce droit que les conventions diplomatiques ont été, jusqu'à ce jour, impuissantes à protéger efficacement.

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette résolution dont les effets seront certainement profitables aux intérêts des Lettres et des Arts; un grand nombre de littérateurs ont déjà répondu à l'appel qui leur a été adressé, et ce ne sera pas un des moindres attraits de l'Exposition que ces grandes assises de la littérature auxquelles assisteront toutes les notoriétés contemporaines.

Nous croyons savoir que le Gouvernement se montre dès à présent très-sympathique à l'idée, et qu'il doit mettre gracieusement à la disposition du Congrès une salle de l'un des bâtiments de l'État.

Nous donnerons sous peu le programme des travaux du Congrès dont nous savons déjà que Victor Hugo prononcera le discours d'ouverture.

NOUVELLES DE ROME.

La conciliation que l'on avait espérée les premiers jours ne semble pas, s'il fallait se fier à certains renseignements, devoir s'établir entre le Quirinal et le Vatican. Le mode employé par Léon XIII pour notifier son avènement à Humbert I^{er}, qu'il s'est soigneusement gardé de qualifier roi d'Italie, le refus de faire en public dans la cathédrale

Le lendemain, les deux voyageurs se rendirent à Nuremberg.

Fridolin acheta dans cette ville un riche et élégant costume, et reçut une assez large part du trésor.

Il promit qu'aussitôt le mariage convenu avec la mère Block, il enverrait un message à son beau-père, et celui-ci fit parvenir à Rottemberg une voiture chargée de meubles et d'étoffes, comme si c'était un don de la famille du jeune homme.

L'auteur termine à peu près ainsi son histoire : « Maître Pierre eut la sagesse de jouir discrètement et modestement du produit de son voyage au Hartz. Fridolin vécut heureux avec sa belle et vertueuse épouse. Il se fit des amis véritables, fut nommé membre du conseil, et parvint dans sa vieillesse au faite des grandeurs, c'est-à-dire au noble titre de bourgmestre de la ville impériale de Rottemberg. De notre temps encore, lorsqu'un Rottembergeois veut parler d'un homme très-riche, il dit : « Aussi riche que le gendre de feu maître Pierre Block le traiteur. »

(Magasin pittoresque, tome XII.)

de Saint-Pierre la cérémonie du couronnement aurait, dit-on, indisposé grandement le souverain italien ou, tout au moins, ses conseillers. A titre de revanche même, ceux-ci se seraient abstenus de prendre les mesures nécessaires pour assurer le maintien absolu de l'ordre aux abords du Vatican et de la chapelle Sixtine. Allant plus loin, ils viendraient de consulter le conseil d'Etat romain sur le caractère de la loi dite des garanties, comme s'ils voulaient faire comprendre par là leur intention ultérieure d'y porter atteinte.

On comprendra la réserve qu'en pareille matière doivent apporter les commentateurs ; on la comprendra d'autant mieux que le Pape Léon XIII n'a pas encore parlé d'une façon officielle et que l'on se trouve dans l'ignorance absolue des déclarations que renfermera sa prochaine encyclique.

Mais, à défaut de déclarations et de paroles, il a commencé à agir : il a choisi en qualité de camériers secrets quatre prélats connus pour leur esprit distingué et leurs vertus ; il a donné la secrétairerie d'Etat au cardinal Franchi, homme des plus séduisants, des plus modérés, des plus diplomates. Ce ne sont pas ces actes qui dénotent de la part de Léon XIII l'intention préconçue d'entrer en lutte ouverte avec le gouvernement italien ; bien au contraire.

Quant à ce qui est de la décision par laquelle il a renoncé à faire de la cérémonie de son couronnement une manifestation publique, l'agitation dont cette cérémonie a été la cause dans une certaine partie de la population romaine prouve toute la prudence et toute la sagesse de sa conduite.

Sachons donc attendre les événements et ne pas prédire, comme le font certaines personnes, les difficultés et les conflits avant qu'ils aient pris naissance.

Chronique militaire.

LES RÉSERVISTES ET LES CHEMINS DE FER.

Le ministre de la guerre vient de passer avec les compagnies de chemins de fer un traité que les autorités civiles et militaires devront porter à la connaissance des populations par tous les moyens de publicité dont elles disposent.

Aux termes de ce traité, les hommes appartenant à la disponibilité et à la réserve de l'armée, seront transportés gratuitement par les chemins de fer du lieu de leur résidence légale à la ville qu'ils doivent rejoindre en cas de mobilisation. Le transport gratuit sera accordé par les compagnies sur la simple présentation du livret de l'homme. Des officiers établis dans les gares, sous la dénomination de commandants d'étapes, seront chargés de renseigner les réservistes sur leurs droits et de veiller à ce que les chemins de fer remplissent rigoureusement les obligations résultant du nouveau traité.

Ces dispositions ne sont applicables ni à l'armée territoriale ni aux convocations des réservistes, en temps de paix, pour les grandes manœuvres.

Les hommes rappelés en cas de guerre, n'ayant plus maintenant aucun prétexte à invoquer pour justifier leur retard, seraient poursuivis et condamnés conformément aux lois en vigueur, s'ils ne se présentaient pas dans les délais fixés par l'ordre de route imprimé à la fin de leur livret.

Il importe que les disponibles et réservistes se pénètrent bien de leurs nouveaux devoirs et qu'ils ne s'exposent pas aux pénalités devant nécessairement résulter de toute infraction, sur ce point, aux ordres de l'autorité militaire.

Les réservistes de la classe 1874, appartenant au train des équipages, doivent se rendre au mois de mai prochain au camp de Châlons.

Les ajournés de l'année dernière, faisant partie du même corps, devanceront cette date.

80 officiers d'infanterie vont également se rendre, dans quelques jours, au camp pour y suivre les cours de l'école du tir.

LES CONCOURS HIPPIQUES.

Le concours hippique de Bordeaux vient de se terminer et a pleinement réussi et par le nombre des chevaux présents et par

l'empressement du public bordelais ; celui de Nantes va s'ouvrir le 18 courant, puis la réunion de Paris aura lieu du 13 au 20 avril au Palais de l'Industrie.

Cette année, M. le général Borel, ministre de la guerre, persuadé que ces concours constituent un élément d'émulation précieux, de nature à développer dans l'armée le goût de l'équitation et du dressage des chevaux, vient de réglementer, une fois pour toutes, la participation de l'armée aux concours de la Société hippique française. Les corps de troupes à cheval, cavalerie et artillerie, et les officiers sans troupes, montés, prendront part en principe au concours de la région dans laquelle ils tiennent garnison ; — les officiers et les sous-officiers sont seuls autorisés à concourir.

Le nombre de ces officiers et sous-officiers ne devra pas dépasser trois à quatre militaires de chacun de ces grades pour chaque corps de troupes stationné en dehors de la ville dans laquelle le concours a lieu.

Les détachements voyageront en feuille de route collective ne donnant droit à aucune autre indemnité qu'au voyage au quart du tarif ; ils seront sous le commandement du plus ancien des officiers qui prendront part au concours.

Si nous en jugeons, dit le *Figaro*, par le succès constant que jusqu'ici les officiers de notre cavalerie ont obtenu dans les concours de la Société hippique française, nous ne pouvons qu'applaudir à la circulaire ministérielle de M. le général Borel et que féliciter la Société hippique d'avoir, par une persistance qui porte aujourd'hui ses fruits, su mettre en lumière le talent équestre de nos officiers que les Ecoles de Saumur, de Saint-Cyr et d'état-major ont de tout temps répandu dans l'armée.

Lorsqu'une œuvre est entreprise en vue de l'intérêt public, le succès ne se fait jamais attendre, et c'est ce qui est arrivé pour la Société hippique française.

Chronique Locale et de l'Ouest.

COURSES DE VERRIE-SAUMUR.

Les courses de Verrie, près Saumur, auront lieu, cette année, le dimanche 5 mai.

Quatre prix seront courus, savoir :
1° Prix des Veneurs, 500 fr.
2° Prix du Parc, 4,000 fr.
3° Prix du château de Marson, un objet d'art et une caisse de Château-Yquem.
4° Prix de Verrie, 2,000 fr.

CAVALCADE au profit des pauvres, organisée par les jeunes gens de la ville de Saumur, pour le dimanche 31 mars 1878.

La commission prévient MM. les habitants de Saumur que des délégués se présenteront à domicile pour recueillir les souscriptions. Elle espère que chacun voudra, dans la limite de ses moyens, s'associer à cette bonne œuvre.

Les jeunes gens qui désirent faire partie de la Cavalcade sont priés de se faire inscrire chez le Concierge de la Mairie.

Les jeunes gens de la ville de Saumur sont prévenus qu'une réunion générale aura lieu dimanche prochain, 10 mars, à 2 heures de l'après-midi, à la Mairie de Saumur.

MONTREUIL-BELLAY.

On nous écrit de Montreuil-Bellay :

« Les réjouissances du carnaval ont été suivies d'un triste lendemain.

« Dans la journée de mercredi, en effet, les habitants de Montreuil apprenaient que le gouvernement venait de remplacer le maire.

« L'honorable M. de Caqueray remplissait ces fonctions depuis longtemps déjà et il s'y était acquis les sympathies générales. Ses électeurs, tout récemment encore, lui en donnaient un éclatant témoignage. La veille même de cette signification de congé, tout le cortège de la cavalcade s'était rendu chez lui, bien que son habitation soit distante de deux kilomètres de la ville, et les organisateurs de cette fête le remerciaient vivement de son concours, qui en avait assuré le plein succès.

« Aussi, n'y a-t-il qu'une voix, à Montreuil, pour dire que la commune vient d'être privée d'un administrateur dont le dévouement à ses intérêts n'avait d'égal que sa largesse pour toutes les infortunes. »

L'AFFAIRE DE SORGES.

Le 28 février dernier, trois habitants des Ponts-de-Cé, MM. Cottier, Négrier et Morisson, revenant aux Ponts-de-Cé, s'arrêtèrent vers huit heures du soir chez M. Mari-teau, aubergiste au pont de Sorges.

Ils traversèrent la première pièce de l'auberge et prirent dans la seconde pièce une bouteille de vin de 2 francs.

La bouteille eue, M. Cottier laissa ses deux amis attablés et passa dans la première pièce où se trouvaient plusieurs personnes : une discussion aurait eu lieu, pour le prix de la bouteille ou pour autre cause, et M. Cottier aurait été violemment jeté à la porte.

Au bout de quelque temps, ne le voyant pas revenir et appelé, dit-on, au dehors sous prétexte que leur cheval s'échappait, MM. Négrier et Morisson sortirent et trouvèrent M. Cottier étendu à terre dans une mare de sang.

Il avait près de l'œil une plaie béante et ne put que dire à ses deux amis : « Je suis un homme mort. »

On le rentra à l'auberge et il expira deux heures après.

M. le procureur de la République et M. le juge d'instruction informent et ont déjà fait plusieurs visites à Sorges et aux Ponts-de-Cé.

Le corps de M. Cottier a été transporté à l'Hôtel-Dieu d'Angers, et M. le procureur de la République a fait procéder à l'autopsie. — La mort serait le résultat non pas de la blessure apparente au-dessus de l'œil, mais d'une hémorragie causée par un coup très-violent reçu dans la poitrine.

(Journal de Maine-et-Loire.)

Champigny (Indre-et-Loire). — Le sieur Châtelain, victime de l'accident dont nous avons parlé, est mort des suites de la blessure occasionnée par le coup de fusil que portait à la main la jeune bonne du cafetier Aubert.

On se rappelle que le malheureux jeune homme avait eu le nez emporté, et qu'il existait à la place une plaie profonde.

POITIERS.

On est toujours sans nouvelles des trois évadés qui ont échappé jusqu'ici aux poursuites de la justice.

Mentionnons, toutefois, une fausse alerte qui s'est produite, lundi, dans les environs de Poitiers. La gendarmerie de cette ville, en faisant sa tournée, trouva les habitants de Béruges aux champs, armés de fourches et de faux, pour la plupart ; ils étaient sur la piste de trois individus qu'on avait vu rôdant aux alentours.

Les représentants de la force publique, revenus à Poitiers, prévirent leurs chefs de cet incident. Tous les gendarmes à cheval qui étaient alors disponibles furent expédiés sur les lieux indiqués, avec une brigade à pied, pour opérer une battue qui se prolongea fort avant dans la nuit, mais sans donner de résultats.

(Journal de la Vienne.)

- LAVAL.

La police de Laval vient de faire une capture importante.

Un vol considérable avait été commis le 18 février dernier, dans un magasin de bijouterie à Tours, et un nommé Portais (Charles) était venu à Laval pour en écouler les produits. M. le commissaire de police ne lui en a pas laissé le temps ; l'ayant trouvé nanti d'une quarantaine de montres en argent, plus neuf en or, ainsi que différents objets de bijouterie d'une valeur totale d'environ 3,000 fr., il a saisi le tout et fait conduire le prévenu à la maison d'arrêt.

M. ALEXANDRE CONUS, PRESTIDIGITATEUR ET CHANTEUR, A SAUMUR.

M. Alexandre Rousselot, que l'on nomme ordinairement Alexandre Conus, gendre et élève du vieux Conus, prestidigitateur, se trouve en ce moment en notre ville, où il donnera quelques séances de physique amusante avec chansonnettes comiques. La première aura lieu le dimanche 17 mars, à la salle de la Mairie. Déjà il a été applaudi le mardi-gras dans une soirée donnée à l'Institution Saint-Louis, qui se l'était assuré depuis plus d'un mois.

Le genre exceptionnel de M. Alexandre Conus est très-apprécié par les personnes qui l'honorent de leur confiance et toujours des plus favorablement accueilli : c'est dire que M. Alexandre Conus est très-occupé, et d'autant plus que ses représentations ne laissent rien à désirer. Nous croyons donc être agréable à nos lecteurs en leur annonçant le séjour de cet habile et agréable physicien dans notre ville, lequel prie les personnes qui voudraient des soirées chez elles de s'adresser à l'avance à son domicile, 4, quai de la Marine.

Faits divers.

Jeudi se sont terminés, à la Cour d'assises du Finistère, les débats de l'affaire Gaubert, qui a duré 17 jours et occupé 15 audiences.

Reconnu coupable, avec admission de circonstances atténuantes, de 3 faux et de 170 abus de confiance, Gaubert a été condamné à 15 années de travaux forcés sans surveillance, à 300 fr. d'amende et aux frais.

Le téléphone vient d'être employé avantageusement par l'armée russe pour l'échange des communications rapides avec les avant-postes. On a reconnu que ni le vent ni la pluie ou la neige n'empêchaient le fonctionnement de l'appareil. Le seul obstacle à la régularité de la transmission est le bruit qui peut se produire dans le voisinage des cornets ; il est facile d'obvier en grande partie à cet inconvénient en s'enfermant la tête dans un capuchon.

Pour les articles non signés : P. GODET.

SALLE DU CIRQUE, A ANGERS (Quai Royal)

DIRECTION CHAVANNES.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

Subventionnée par le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts.

Dimanche 10 mars, à 4 h. 1/2 très-précise.

18^e CONCERT POPULAIRE

PROGRAMME :

- 1^o Ouverture d'*Hamlet*.
- 2^o Symphonie écossaise, op. 56 (Mendelssohn).
- 3^o a Gavotte d'*Iphigénie en Aulide* (Gluck) ; b Scherzo-Pastoral (A. Choudens).
- 4^o Danse Macabre, redemandée (C. Saint-Saëns).

Le solo de violon par M. Cattermole.
5^o Le Carnaval Romain, ouverture (H. Berlioz).

L'orchestre sera dirigé par M. Gustave Lelong. Il y aura concert tous les dimanches, jusqu'au 1^{er} avril 1878.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 11 mars 1878.

Représentation de M^{lle} MARIE HASSELMANS.

L'Étoile du Nord

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de Scribe, musique de MEYERBEER.

- 1^{er} tableau : Le Tartare de l'Ukraine.
- 2^e tableau : Un Camp russe.
- 3^e tableau : La Folie.
- 4^e tableau : Le Couronnement de Catherine.

M^{lle} MARIE HASSELMANS remplira le rôle de Catherine.

Distribution. — Danilowitch, MM. Pellin ; Peters Michaëlof, Odezenne ; Grisenko, Martin ; Georges, Davy ; maître Reynolds, Dorlin ; le général, Leroy ; Ismailoff, Letempe ; Catherine, M^{lle} Hasselmans ; Prascovia, Lelong ; Nathalie, Lévy-Brun ; Echemonia, E. Simon ; le colonel, MM. Dorlin ; un ouvrier, Letempe.

Seigneurs et dames de la cour, grenadiers de la garde, cosaques réguliers, jeunes soldats, charpentiers, cantiniers, etc.

Au 2^e tableau, Danse Russe, par M^{lle} Roselli, Berthe Delas et Michelli.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

S'adresser, pour retenir des loges et stalles, au bureau de location, maison Thuau, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (février 1878), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Texte.

Le Courage. — L'Arche de Mary, simple récit. — La Chasse de sainte Rolende, à Gerpennes (Belgique). — Administration de la France avant 1789 : les Baillis et Sénéchaux. — Blèvement, grassement. — Le Chien de berger. — Les Souterrains de Saint-Clément de Rome. — La Disparition du grand Krause, nouvelle (suite). — Une Aquarelle de Decamps. — L'Aigre de cèdre. — L'Art aux Etats-Unis. — Manucorde. — Bonnes manières. — Les Machines à coudre aux Expositions universelles. — L'amour maternel chez les poules. — Adrien Brouwer. — Voyage en Arabie, par Fulgence Fresnel. — Saint-Jean-du-Doigt. — Une Boutique de cordonnier à Constantine. — Des Images transparentes sur verre ; conseils. — L'Art

de s'orienter. — Si les Bêtes ne sont que des automatés, anecdote. — La Sauterelle à sabre. — La Niche des Quatre Saints, à Or-San-Michele (Florence).

Gravures.

Le Courage militaire, statue par Paul Dubois. — La chasse de sainte Rolende, à Gerpennes (Belgique). — Chiens de Berger dans la Camargue, peinture par Vayson. — Les souterrains de Saint-Clément de Rome. — Les petits nautonniers, aquarelle de Decamps (Musée du Louvre). — La première Machine à coudre inventée par Thimonnier (Conservatoire des arts et métiers). — Poules et jeunes filles, composition et dessin de Jules Girardet. — Un Fumeur, par Adrien Brouwer (Musée du Louvre). — Chapelle située sur la montagne de Saint-Jean-du-Doigt, près de Morlaix. — Une Boutique de cordonnier à Constantine. — La Sauterelle à Sabre déposant ses œufs. — La Niche des Quatre Saints, à Or-San-Michele (Florence).

FER QUEVENNE. (Voir aux annonces).

Rhumes et Maladies de Poitrine.

SIROP

ANTIPHLOGISTIQUE

DE BRIANT

Pharmacie BRIANT, 150, rue de Rivoli, PARIS

Depuis plus de cinquante années, le SIROP de BRIANT est recommandé par les Médecins dans les maladies de l'appareil respiratoire : **Toux, Rhumes, Bronchites, Catarrhes, Gripes,** etc.

C'est le plus actif, le plus agréable et le meilleur marché des médicaments pectoraux.

Pour éviter les imitations et les contrefaçons, inefficaces ou nuisibles, exiger l'instruction en neuf langues et la signature très-lisible de l'inventeur :



Dépôt dans toutes les bonnes Pharmacies.

Dans le traitement des rhumes, gripes, bronchites, etc. Les médecins recommandent spécialement le **SIROP** et la **Pâte de Pierre Lamoureux**.
Dépôt dans toutes les bonnes Pharmacies.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 22 octobre 1877

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 15 —		4 — 30 —	
1 — 30 — soir.		9 — 7 —	
7 — 40 —		11 — 41 —	

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.		9 h. 40 m. matin.	
10 — 45 —		3 — 10 —	
12 — 30 — soir.		7 — 39 —	
6 — 15 —		11 — 20 —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 MARS 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 1/2			Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	637 50	2 50		Canal de Suez	762 50			5
4 1/2			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	637 50			Crédit Mobilier esp.	598 75			50
5			Crédit Mobilier	166 25			Société autrichienne	555			
Obligations du Trésor, t. payé.	495						OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	240						Orléans	344			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	502 50						Paris-Lyon-Méditerranée	339			
1865, 4 1/2	523						Est	387 50			
1869, 3 1/2	399						Nord	344 75			
1871, 3	392 50						Ouest	336			
1875, 4 1/2	510						Midi	335 75			
1876, 4 1/2	496						Charentes	260			
Banque de France	3190						Vendée	534 50			
Comptoir d'escompte	710						Canal de Suez	534 50			
Crédit agricole, 300 f. p.	340										
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	335										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 24 décembre)

Départs de Saumur vers Angers.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — (s'arrête à Angers)	
9 — 1 — omnibus-matin.	
1 — 23 — soir.	
4 — 10 —	
7 — 15 —	
10 — 37 —	
Départs de Saumur vers Tours.	
3 heures 20 minutes du matin, direct-matin.	
8 — 21 — omnibus.	
9 — 40 — express.	
12 — 40 — omnibus-matin.	
4 — 44 — omnibus-soir.	
10 — 28 — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur.

PURGE LÉGALE.

Notification a été faite :

A la requête de M. Luc Despeignes, maire de la commune de Chenchutteles-Tuffeaux, agissant en cette qualité ;

Pour lequel domicile est élu à Saumur, rue Cendrière, n° 12, en l'étude de M^e Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, constitué pour lui ;

Et suivant exploit du ministère de Bourrasseau, huissier à Saumur, en date du six mars mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré ;

A M. le procureur de la République près le tribunal civil de première instance de Saumur ;

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de Saumur, le onze février mil huit cent soixante-dix-huit, constatant le dépôt fait au greffe, ledit jour, de la copie collationnée d'un acte sous-seings privés, en date du trente-un octobre dernier, enregistré, contenant vente par M^{me} Marie Branger, veuve de Victor-Etienne Duboux, propriétaire à la Mimerolle, commune de Chenchutte-les-Tuffeaux, au profit de la commune des Tuffeaux, des parcelles de terre ci-après, destinées à être occupées par le chemin vicinal n° 3, de la Mimerolle au Puy, savoir :

- 1° Trois ares de jardin, à la Mimerolle ;
- 2° Onze ares de vigne, au même lieu ;
- 3° Dix ares quatre-vingts centiares de terre et friche, à la Gilleberderie ;
- 4° Un are cinquante centiares de terre et friche, au même lieu ;
- 5° Quatorze ares de terre et friche, à l'Hôpital.

Tous ces immeubles, situés commune de Chenchutte-les-Tuffeaux, moyennant le prix principal de deux mille francs, en sus des charges.

Avec déclaration à M. le procureur de la République que cette notification lui était faite, conformément à l'article 2194 du Code civil, pour qu'il ait à prendre telle inscription d'hypothèque légale qu'il avisera, dans le délai de deux mois, et que faute par lui de le faire dans ce délai, les immeubles dont il s'agit seront et demeureront définitivement purgés et libérés de toutes hypothèques de cette nature ;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris sur les immeubles des inscriptions d'hypothèques légales n'étant pas connus du requérant, il

ferait publier cette notification dans un journal judiciaire, conformément à l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

Pour extrait :
BEAUREPAIRE.

(134)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

- 1° BELLE MAISON, à Saumur, quartier de Nantilly, place et rue du Presbytère ; remise, écurie, deux jardins, gaz et eau de la ville, caves.
 - 2° TRÈS-GRANDE CAVE dans le roc, avec entrée sur la place.
 - 3° AUTRE MAISON, place du Presbytère, caves, jardin.
 - 4° TRÈS-JOLIE MAISON DE CAMPAGNE, à la Croix-Cassée, près Saumur ; 47 ares de jardin ; maison de jardinier.
- Entrée en jouissance de suite.
Toutes facilités de paiement.
S'adresser à M^e CLOUARD. (58)

Etude de M^e CORMERY, notaire à Bauge.

VENTE

DE

MEUBLES ET OBJETS D'ART

Pour cause de départ.

Le dimanche 10 mars 1878, à une heure précise de l'après-midi, M^e Cormery, notaire à Bauge, procédera, dans l'hôtel de la recette particulière de Bauge, à la vente aux enchères publiques de divers meubles meublants et autres bons objets mobiliers.

On vendra notamment :

Plusieurs mobiliers complets de chambres à coucher (acajou et noyer) ; un mobilier de salon et un mobilier de salle à manger ; literie, bibliothèque et une victoria ;

Et le jeudi 14 du dit mois de mars, aux mêmes lieu et heure, M^e Cormery, sus-nommé, procédera à la vente aux enchères d'une grande quantité de : Meubles et bahuts anciens ; de nombreuses faïences et porcelaines ; de beaux bronzes et autres objets d'art ; de plusieurs belles pendules et de fleurs. (127)

A VENDRE

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

OU A ARRENTER

UNE GRANDE ET BELLE MAISON

Située à Doué, rue de Cholet,

Avec vaste écurie, remise, grenier au-dessus, jardin et enclos y attenant ; superficie, 22 ares.

Cette maison est propre pour toute industrie et agriculture.

S'adresser à M. GRELLEPOIS-GAMICHON, rue des Fontaines. (119)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien affrui, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson ;

MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes. S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.

M. JOUILLE, horloger à Saumur, donne un démenti formel aux bruits que l'on se plaît à répandre qu'il quitte les affaires. (124)

UNE ANGLAISE demande à donner des leçons chez elle et à domicile.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME, muni de bons certificats, et comptable, demande une comptabilité pouvant occuper quelques heures par jour.

S'adresser au bureau du journal.

M. RIELLANT

ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien Dentiste,

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur,

Maison Beurois,

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

VÉSICATOIRE ET PAPIER D'ALBESPEYRES

Les SEULS EMPLOYÉS dans les HOPITAUX MILITAIRES
Le VÉSICATOIRE d'ALBESPEYRES produit la vésication en 8 ou 10 heures, son action est prompte et sûre.

Le véritable vésicatoire d'Albepespyres porte, sur son côté vert, la signature d'ALBESPEYRES.
Le PAPIER d'ALBESPEYRES est recommandé depuis 60 ans par les sommités médicales, comme étant la meilleure préparation pour panser les vésicatoires, qui rendent de si utiles services dans les maladies chroniques des enfants et des vieillards.
Chaque boîte de papier est enveloppée dans un prospectus commençant par ces mots :
PAPIER-ÉPISPASTIQUE D'ALBESPEYRES

ANTI-ASTHMATIQUES
De Bin BARRAL

Le Papier et les Cigarettes Anti-Asthmatiques de Bin BARRAL sont recommandés par les Médecins pour combattre l'Asthme, la Bronchite, le Catarrhe pulmonaire, ainsi que l'Oppression qui accompagne la plupart des maladies des voies respiratoires.

LES CAPSULES DE RAQUIN

Approuvées et recommandées par l'Académie de Médecine de Paris
GUÉRISSENT SANS FATIGUER L'ESTOMAC
Les CAPSULES au COPAHU de RAQUIN guérissent les maladies secrètes.

Les CAPSULES à la TÉRÉBENTHINE de RAQUIN guérissent les catarrhes pulmonaire, intestinal, vésical.
Les CAPSULES au GOUDRON de RAQUIN guérissent les rhumes, les bronchites et les laryngites chroniques ; même dans la Phlébite pulmonaire, ces Capsules constituent un palliatif d'une utilité incontestable.

Les vraies Capsules de Raquin, sont vendues dans un flacon portant, sur son enveloppe extérieure, l'étiquette ci-contre :



POUR DÉMASQUER LES CONTREFAÇONS du FER QUEVENNE

NOUS AVONS AJOUTÉ A NOTRE ANCIENNE ENVELOPPE

Outre notre marque de fabrique déjà connue :



Les contrefacteurs ne vendent sous l'apparence du Fer Quevenne que des produits impurs, inexactes et dangereux pour la santé.

Pour guérir l'Anémie, l'Appauvrissement du sang, les Pâles couleurs, les Pertes blanches, le VÉRITABLE FER QUEVENNE, seul approuvé par l'Académie de Médecine, s'empare de toutes les autres préparations ferrugineuses. BOUCHARDAT, prof. de la Faculté de Paris, Ann. de 1869.

Dépôt général :
Chez ÉMILE GENEVOIX,
14, r. des Beaux-Arts, Paris, et dans les principales Pharmacies.

Le flacon de Fer avec la mesure, 3 fr.
200 Dragées, 5 fr.
100 " 3 fr.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.